DÉPARTEMENT DU	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CALVADOSARRONDISSEMENT	MAIRIE DE HONFLEUR
LISIEUX	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de convocation:	Séance du MARDI 30 MARS 2021
23 mars 2021	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
Affichée le : 24 mars 2021	
<u>Date d'affichage</u> <u>des délibérations</u>	<u>Étaient présents</u> : M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme
13.04.2021	SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints. M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme HÉRON-BUDIN
Nombre de délégués	conseillers municipaux. Absents:
En exercice : 29	M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux
Présents : 22 Votants : 27	Absents et excusés ayant donné pouvoir : M. BREVAL (pouvoir à M. ALLEAUME), Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER) M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme LALART (pouvoir à M.SAUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.
	Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

OBJET: BUDGET VILLE PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES- ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion,

Considérant que Le Receveur Municipal est chargé d'exécuter les ordres de paiement et de procéder à l'encaissement des recettes pour le compte de l'ordonnateur en vertu de la règle de séparation entre le Comptable et l'Ordonnateur.

Considérant qu'à ce titre, il doit enregistrer toutes les opérations qui sont incluses dans le Compte Administratif, budget principal et budgets annexes et tenir une comptabilité de dettes et créances de la commune de Honfleur.

Considérant que le Receveur Municipal est, en outre, responsable de la gestion comptable de la commune et à la fin de chaque exercice, il présente des comptes de gestion qui retracent toutes les opérations qu'il a effectuées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les Comptes de Gestion du budget Ville principal et budgets annexes du Receveur Municipal pour les résultats de l'exercice 2020, et de déclarer que les comptes de gestion du budget Ville, budget principal et budgets annexes pour l'exercice 2020, dressés par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

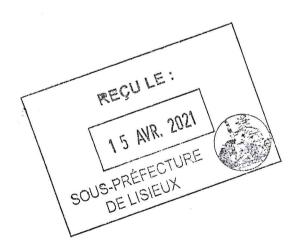
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

- Adopte les Comptes de Gestion du budget Ville principal et budgets annexes du Receveur Municipal pour les résultats de l'exercice 2020,
- Déclare que les comptes de gestion du budget Ville, budget principal et budgets annexes pour l'exercice 2020, dressés par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

P/Le Maire. Felipe ALVAREZ







DÉPARTEMENT DU CALVADOS	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
	MAIRIE DE HONFLEUR
ARRONDISSEMENT DE LISIEUX	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
<u>Date de</u> <u>convocation</u> :	Séance du MARDI 30 MARS 2021
23 mars 2021 Affichée le :	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
24 mars 2021	<u>Étaient présents</u> :
Date d'affichage des délibérations 13.04.2021	M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints. M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux.
<u>Nombre de</u> <u>délégués</u>	Absents : M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux
En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 26	Absents et excusés ayant donné pouvoir : M. BREVAL (pouvoir à M. ALLEAUME), Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme LALART (pouvoir à M.SAUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.
	M. Michel LAMARRE, Maire, s'est retiré au moment du vote du compte administratif,
	Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

OBJET: BUDGET VILLE PRINCIPAL - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 (n°2020/51a) approuvant le budget primitif 2020,

Vu la délibération en date du 21 octobre 2020 (n°2020/85a), approuvant la décision modificative relative à l'exercice 2020,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public,

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2020 de la Ville, annexé à la présente délibération,

Considérant que Monsieur Michel LAMARRE, Maire, s'est retiré au moment du vote du compte administratif,

Considérant que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et doit être soumis au conseil municipal pour approbation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2020 de la Ville dont les résultats sont les suivants :

		Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE	Titres de recettes émis (A)	3 729 665,84	19 847 632,53	23 577 298,37
L'EXECUTION	Mandats émis (B)	3 830 777,18	17 362 689,61	21 193 466,79
(1) 5	Solde d'exécution (A-B)	-101 111,34	2 484 942,92	2 383 831,58
(2) R	ESULTAT REPORTE N-1	-1 706 315,44	1 745 735,67	39 420,23
	(3) TOTAL (1+2)	-1 807 426,78	4 230 678,59	2 423 251,81
		8		
RESTES A	Restes à réaliser - recettes (C)			
REALISER	Restes à réaliser - dépenses (D)	338 625,16		
(4) Solde	s des restes à réaliser (C-D)	-338 625,16		-338 625,16
(5) RE	ESULTAT CUMULE (3+4)	-2 146 051,94	4 230 678,59	2 084 626,65

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

> Adopte le Compte Administratif 2020 de la Ville de Honfleur, conforme au Compte de Gestion du Trésorier.

Le 1^{er} Adjoint au Maire, Felipe ALVAREZ

REÇU LE

SOUS-PRÉFECTUR

DÉPARTEMENT DU CALVADOS	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT	MAIRIE DE HONFLEUR
DE LISIEUX	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de	Séance du MARDI 30 MARS 2021
convocation : 23 mars 2021 Affichée le :	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
24 mars 2021	<u>Étaient présents</u> :
Date d'affichage des délibérations 13.04.2021	M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints. M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux.
Nombre de délégués	Absents : M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux
En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 26	Absents et excusés ayant donné pouvoir : M. BREVAL (pouvoir à M. ALLEAUME), Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme LALART (pouvoir à M.SAUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.
	M. Michel LAMARRE, Maire, s'est retiré au moment du vote du compte administratif,
	Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Compte Administratif 2020 - Budgets annexes Ville de Honfleur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 (n°2020/51a) approuvant le budget primitif 2020,

Vu les délibérations approuvant les décisions modificatives relative à l'exercice 2020 en date du :

- 21 octobre 2020 n°2020/85b : DM1 Budget annexe Carrefour de l'emploi,
- 21 octobre 2020 n°2020/85c : DM1 Budget annexe Vieux Bassin,
- 16 décembre 2020 n°2020/104a : DM1 Budget annexe Cinéma,
- 16 décembre 2020 n°2020/104b : DM2 Budget annexe Vieux Bassin,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2020 dressés par le comptable public,

Vu le rapport de présentation des comptes administratifs 2020 de la Ville, annexé à la présente délibération,

Considérant que Monsieur Michel LAMARRE, Maire, s'est retiré au moment du vote des comptes administratifs des budgets annexes,

Considérant que les comptes administratifs des budgets annexes présentent les résultats comptables de l'exercice et doivent être soumis au conseil municipal pour approbation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les Comptes Administratifs 2020 des budgets annexes de la Ville dont les résultats sont les suivants :

dont les résultats				
Budget annexe:	Parking du Bassin du Centre	Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE	Titres de recettes émis (A)	23 939,00	909 600,26	933 539,26
L'EXECUTION	Mandats émis (B)	5 850,83	1 995 732,01	2 001 582,84
(1) S	Solde d'exécution (A-B)	18 088,17	-1 086 131,75	-1 068 043,58
(2) RE	ESULTAT REPORTE N-1	48 850,60	1 456 895,83	1 505 745,43
	(3) TOTAL (1+2)	66 938,77	370 764,08	437 702,85
RESTES A REALISER (4) Soldes	Restes à réaliser - recettes (C) Restes à réaliser - dépenses (D) s des restes à réaliser (C-D)			
(5) RE	ESULTAT CUMULE (3+4)	66 938,77	370 764,08	437 702,85
Budget annexe:	Cinéma Henri Jeanson			
Budget annexe:	Cinéma Henri Jeanson	Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE	Cinéma Henri Jeanson Titres de recettes émis (A)	A CONTRACTOR OF STREET	Fonctionnement	Total
		(€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	(€)	Fonctionnement (€) 96 488,21	Total cumulé (€) 97 060,21
RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S	Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B)	(€) 572,00	Fonctionnement (€) 96 488,21 100 817,52	Total cumulé (€) 97 060,21 100 817,52
RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S	Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B) colde d'exécution (A-B)	(€) 572,00 572,00	Fonctionnement (€) 96 488,21 100 817,52 -4 329,31	Total cumulé (€) 97 060,21 100 817,52 -3 757,31
RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S	Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B) colde d'exécution (A-B) ESULTAT REPORTE N-1	(€) 572,00 572,00	Fonctionnement (€) 96 488,21 100 817,52 -4 329,31 15 255,63	Total cumulé (€) 97 060,21 100 817,52 -3 757,31 125 644,65
RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S (2) RE RESTES A REALISER	Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B) colde d'exécution (A-B) ESULTAT REPORTE N-1 (3) TOTAL (1+2) Restes à réaliser - recettes (C)	(€) 572,00 572,00	Fonctionnement (€) 96 488,21 100 817,52 -4 329,31 15 255,63	Total cumulé (€) 97 060,21 100 817,52 -3 757,31 125 644,65

		Investissement (€)	Exploitation (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE	Titres de recettes émis (A)	0,00	12 511,77	12 511,77
L'EXECUTION	Mandats émis (B)	0,00	1 639,41	1 639,41
(1) S	Solde d'exécution (A-B)	0,00	10 872,36	10 872,30
(2) RI	ESULTAT REPORTE N-1	0,00	62 787,57	62 787,57
	(3) TOTAL (1+2)	0,00	73 659,93	73 659,93
RESTES A	Restes à réaliser - recettes (C)			
REALISER	Restes à réaliser - dépenses (D)			
(4) Solde	s des restes à réaliser (C-D)			
	Lot Mont de Gonneville	0,00	73 659,93	73 659,93
	Lot Mont de Gonneville	0,00 Investissement (€)	73 659,93 Fonctionnement (€)	73 659,95 Total cumulé (€)
	A terminal and a second of the	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé (€)
Budget annexe:	Lot Mont de Gonneville	Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€)
Budget annexe: RESULTAT DE L'EXECUTION	Lot Mont de Gonneville Titres de recettes émis (A)	Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€) 75 281,00
Budget annexe: RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S	Lot Mont de Gonneville Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B)	Investissement (€) 0,00 0,00	Fonctionnement (€) 75 281,00	
Budget annexe: RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S	Lot Mont de Gonneville Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B) Solde d'exécution (A-B)	Investissement (€) 0,00 0,00	Fonctionnement (€) 75 281,00 75 281,00	Total cumulé (€) 75 281,00 75 281,00 269 396,0
Budget annexe: RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S (2) RI RESTES A	Lot Mont de Gonneville Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B) Solde d'exécution (A-B) ESULTAT REPORTE N-1 (3) TOTAL (1+2) Restes à réaliser - recettes (C)	Investissement (€) 0,00 0,00 0,00	Fonctionnement (€) 75 281,00 75 281,00 269 396,07	Total cumulé (€) 75 281,00 75 281,00 269 396,0
Budget annexe: RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S (2) RI RESTES A REALISER	Lot Mont de Gonneville Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B) Solde d'exécution (A-B) ESULTAT REPORTE N-1 (3) TOTAL (1+2) Restes à réaliser - recettes (C) Restes à réaliser - dépenses (D)	Investissement (€) 0,00 0,00 0,00	Fonctionnement (€) 75 281,00 75 281,00 269 396,07	Total cumulé (€) 75 281,00
Budget annexe: RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S (2) RI RESTES A REALISER	Lot Mont de Gonneville Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B) Solde d'exécution (A-B) ESULTAT REPORTE N-1 (3) TOTAL (1+2) Restes à réaliser - recettes (C)	Investissement (€) 0,00 0,00 0,00	Fonctionnement (€) 75 281,00 75 281,00 269 396,07	Total cumulé (€) 75 281,00 75 281,00 269 396,0

Budget annexe:	Bâtiments Entrée Est			
		Investissement (€)	Exploitation (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE	Titres de recettes émis (A)	17 027,00	43 255,03	60 282,03
L'EXECUTION	Mandats émis (B)	19 611,75	36 685,73	56 297,48
(1) S	olde d'exécution (A-B)	-2 584,75	6 569,30	3 984,55
(2) RE	ESULTAT REPORTE N-1	104 046,96	98 123,38	202 170,34
	(3) TOTAL (1+2)	101 462,21	104 692,68	206 154,89
RESTES A	Restes à réaliser - recettes (C)			
REALISER	Restes à réaliser - dépenses (D)			
(4) Soldes	s des restes à réaliser (C-D)			
		-		
(5) RE	SULTAT CUMULE (3+4)	101 462,21	104 692,68	206 154,89
Budget annexe:	Le petit train			
Budget annexe:	<u>Le petit train</u>	Investissement (€)	Exploitation (€)	Total cumulé (€)
Budget annexe:	Le petit train Titres de recettes émis (A)	STATE OF SHIP STATE OF THE STATE OF RESIDENCE	Exploitation (€)	
-		(€)	Exploitation (€) 30 994,20	cumulé (€)
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	(€)		cumulé (€) 21 320,00
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B)	(€) 21 320,00	30 994,20	cumulé (€) 21 320,00 30 994,20
RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S	Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B)	(€) 21 320,00	30 994,20	cumulé (€) 21 320,00 30 994,20
RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S	Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B) olde d'exécution (A-B)	(€) 21 320,00 21 320,00	30 994,20 -30 994,20	21 320,00 30 994,20 -9 674,20
RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S	Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B) olde d'exécution (A-B)	(€) 21 320,00 21 320,00	30 994,20 -30 994,20	21 320,00 30 994,20 -9 674,20
RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S	Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B) olde d'exécution (A-B) ESULTAT REPORTE N-1	(€) 21 320,00 21 320,00 85 280,00	30 994,20 -30 994,20 94 074,92	cumulé (€) 21 320,00 30 994,20 -9 674,20 179 354,92
RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S (2) RE	Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B) olde d'exécution (A-B) ESULTAT REPORTE N-1	(€) 21 320,00 21 320,00 85 280,00	30 994,20 -30 994,20 94 074,92	cumulé (€) 21 320,00 30 994,20 -9 674,20 179 354,92
RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S (2) RE	Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B) olde d'exécution (A-B) ESULTAT REPORTE N-1 (3) TOTAL (1+2)	(€) 21 320,00 21 320,00 85 280,00	30 994,20 -30 994,20 94 074,92	cumulé (€) 21 320,00 30 994,20 -9 674,20 179 354,92
RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S (2) RE RESTES A REALISER	Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B) olde d'exécution (A-B) ESULTAT REPORTE N-1 (3) TOTAL (1+2) Restes à réaliser - recettes (C)	(€) 21 320,00 21 320,00 85 280,00	30 994,20 -30 994,20 94 074,92	cumulé (€) 21 320,00 30 994,20 -9 674,20 179 354,92
RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S (2) RE RESTES A REALISER (4) Soldes	Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B) olde d'exécution (A-B) ESULTAT REPORTE N-1 (3) TOTAL (1+2) Restes à réaliser - recettes (C) Restes à réaliser - dépenses (D)	(€) 21 320,00 21 320,00 85 280,00	30 994,20 -30 994,20 94 074,92	cumulé (€) 21 320,00 30 994,20 -9 674,20 179 354,92

Budget annexe:	Carretour de l'emptor			
		Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE	Titres de recettes émis (A)	3 010,07	348 152,20	351 162,27
L'EXECUTION	Mandats émis (B)	993,30	298 792,33	299 785,63
(1) S	Solde d'exécution (A-B)	2 016,77	49 359,87	51 376,64
(2) RE	ESULTAT REPORTE N-1	16 120,80	15 911,57	32 032,37
	(3) TOTAL (1+2)	18 137,57	65 271,44	83 409,01
RESTES A	Restes à réaliser - recettes (C)	2 /		,
REALISER	Restes à réaliser - dépenses (D)	***		
(4) Solde	s des restes à réaliser (C-D)			
(5) RE	ESULTAT CUMULE (3+4)	18 137,57	65 271,44	83 409,01
	Quais Vieux Bassin	18 137,57	65 271,44 Fonctionnement (€)	83 409,01 Total cumulé (€)
Budget annexe:		Investissement	Fonctionnement	Total
	Quais Vieux Bassin	Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€)
Budget annexe: RESULTAT DE L'EXECUTION	Quais Vieux Bassin Titres de recettes émis (A)	Investissement (€)	Fonctionnement (€) 76 172,37	Total cumulé (€) 96 739,37
Budget annexe: RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S	Quais Vieux Bassin Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B)	Investissement (€) 20 567,00	Fonctionnement (€) 76 172,37 337 067,88	Total cumulé (€) 96 739,37 337 067,88
Budget annexe: RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S	Quais Vieux Bassin Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B) Solde d'exécution (A-B)	Investissement (€) 20 567,00	Fonctionnement (€) 76 172,37 337 067,88 - 260 895,51	Total cumulé (€) 96 739,37 337 067,88 -240 328,51
Budget annexe: RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S (2) RI	Quais Vieux Bassin Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B) Solde d'exécution (A-B) ESULTAT REPORTE N-1 (3) TOTAL (1+2) Restes à réaliser - recettes (C)	Investissement (€) 20 567,00 20 567,00 40 390,45	Fonctionnement (€) 76 172,37 337 067,88 - 260 895,51 358 543,98	Total cumulé (€) 96 739,37 337 067,88 -240 328,51 398 934,43
Budget annexe: RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S (2) RI RESTES A REALISER	Quais Vieux Bassin Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B) Solde d'exécution (A-B) ESULTAT REPORTE N-1 (3) TOTAL (1+2) Restes à réaliser - recettes (C) Restes à réaliser - dépenses (D)	Investissement (€) 20 567,00 20 567,00 40 390,45	Fonctionnement (€) 76 172,37 337 067,88 - 260 895,51 358 543,98	Total cumulé (€) 96 739,37 337 067,88 -240 328,51 398 934,43
Budget annexe: RESULTAT DE L'EXECUTION (1) S (2) RI RESTES A REALISER	Quais Vieux Bassin Titres de recettes émis (A) Mandats émis (B) Solde d'exécution (A-B) ESULTAT REPORTE N-1 (3) TOTAL (1+2) Restes à réaliser - recettes (C)	Investissement (€) 20 567,00 20 567,00 40 390,45	Fonctionnement (€) 76 172,37 337 067,88 - 260 895,51 358 543,98	Total cumulé (€) 96 739,37 337 067,88 -240 328,51 398 934,43

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• Adopte les Comptes Administratifs 2020 des budgets annexes de la Ville de Honfleur, conformes aux Comptes de Gestion du Trésorier.

Le 1^{er} Adjoint au Maire, Felipe ALVAREZ





DÉPARTEMENT _ DU CALVADOS	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
	MAIRIE DE HONFLEUR
ARRONDISSEMENT DE LISIEUX	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
<u>Date de</u> convocation :	Séance du MARDI 30 MARS 2021
23 mars 2021	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à
Affichée le :	sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
24 mars 2021	<u>Étaient présents</u> :
Date d'affichage des délibérations	M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints.
13.04.2021	M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme
Nombre de délégués	HÉRON-BUDIN conseillers municipaux. Absents:
En exercice : 29	M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux
Présents : 23	Absents et excusés ayant donné pouvoir : Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-
Votants : 27	BUDIN), Mme LÄLART (pouvoir à M.SAUDIN), Mme GALÖCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.
	Madame I EMONNIER a été élue secrétaire de séance.

OBJET: BUDGET VILLE - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le Compte Administratif 2020 et le Compte de Gestion 2020 du budget Ville de la commune de Honfleur,

Considérant que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation qui a lieu lors du vote du Compte Administratif.

Considérant que lorsque le Compte Administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif, les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dans ce budget primitif.

Après avoir adopté, au cours de cette même séance, le Compte Administratif 2020 du budget principal Ville, et constaté un excédent de fonctionnement de 4 230 678,59 euros,

Il est proposé au Conseil Municipal:

■ De procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :

Résu	ultats 2020 (€)	
Excédent de fonctionnement		4 230 678,59 €
Déficit d'investissement		(A) -1 807 426,78 €
Destar à séclier de la contraction de la contrac	Recettes	(B) €
Restes à réaliser Investissement	Dépenses	(C) 338 625,16 €
Besoin de financement (A + B – C)		-2 146 051,94 €

D'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

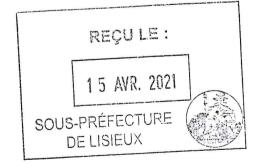
Affectation sur 2021 (€)	
Excédent de fonctionnement capitalisé (excédent de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement C/1068	2 146 051,94€
(Titre de recettes à émettre)	
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	2 084 626,65€

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

 Adopte, à l'unanimité, les affectations de résultats arrêtés ci-dessus du budget principal de la Ville de l'exercice 2020.

P/Le Maire, Felipe ALVAREZ 1^{er} adjoint





DÉPARTEMENT DU CALVADOS	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
	MAIRIE DE HONFLEUR
ARRONDISSEMENT DE LISIEUX	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
<u>Date de</u> <u>convocation</u> :	Séance du MARDI 30 MARS 2021
23 mars 2021 Affichée le :	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
24 mars 2021	Étaient présents :
<u>Date d'affichage</u> <u>des délibérations</u>	M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints.
13.04.2021	M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme
Nombre de délégués	HÉRON-BUDIN conseillers municipaux.
En exercice : 29	Absents : M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux
<u>Présents</u> : 23 <u>Votants</u> : 27	Absents et excusés ayant donné pouvoir : Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme LALART (pouvoir à M.SAUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.
	Madama I EMONNIED a átá álua sagrátaira da ságnea

OBJET: VILLE BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu les Comptes Administratifs 2020 budgets annexes et les Comptes de Gestion 2020 des budgets annexes Ville de la commune de Honfleur,

Considérant, que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation qui a lieu lors du vote du Compte Administratif.

Considérant, lorsque le Compte Administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif, les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dans ce budget primitif.

Après avoir adopté, au cours de cette même séance, les Comptes Administratifs 2020 des budgets annexes Ville,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Budget annexe : Parking du Bassin du Centre

■ De procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :

Rés	ultats 2020 (€)	
Excédent de fonctionnement		370 764,08€
Excédent d'investissement		(A) 66 938,77€
Doctor à réaliser Investigacement	Recettes	(B) €
Restes à réaliser Investissement	Dépenses	(C) €
Excédent de financement (A + B – C)		66 938,77€

D'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Affectation sur 2021 (€)	
Excédent de fonctionnement capitalisé (excédent de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement C/1068 (Titre de recettes à émettre)	259 122,23€
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	111 641,85€

Budget annexe : Cinéma Henri Jeanson

De procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :

Résultats 2020 (€)		
Excédent de fonctionnement		10 926,32€
Excédent d'investissement		(A) 110 961,02€
Destro à réaliser Investigaement	Recettes	(B) €
Restes à réaliser Investissement	Dépenses	(C) €
Excédent de financement (A + B – C)		110 961,02€

Affectation sur 2021 (€)	
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	10 926,32€

■ De procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :

Ré	esultats 2020 (€)	
Excédent de fonctionnement		73 659,93 €
Déficit d'investissement		(A) €
	Recettes	(B) €
Restes à réaliser Investissement	Dépenses	(C) €
Besoin de financement (A + B - C)		€

D'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Affectation sur 2021 (€)	
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	73 659,93 €

Budget annexe : Lot Mont de Gonneville

De procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :

Résultats 2020 (€)		
Excédent de fonctionnement		344 677,07€
Déficit d'investissement		(A) €
	Recettes	(B) €
Restes à réaliser Investissement	Dépenses	(C) €
Besoin de financement (A + B - C)		€

Affectation sur 2021 (€)	
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	344 677,07€

Budget annexe : Bâtiments Entrée Est

De procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :

Rés	ultats 2020 (€)	
Excédent de fonctionnement		104 692,68€
Excédent d'investissement		(A) 101 462,21€
	Recettes	(B) €
Restes à réaliser Investissement	Dépenses	(C) €
Excédent de financement (A + B – C)		101 462,21€

D'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Affectation sur 2021 (€)	
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	104 692,68€

Budget annexe: Le petit train

De procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :

Résultats 2020 (€)		
Excédent de fonctionnement		63 080,72€
Excédent d'investissement		(A) 106 600,00€
Restes à réaliser Investissement	Recettes	(B) €
Dépenses		(C) €
Besoin de financement (A + B – C)		€

Affectation sur 2021 (€)	
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	63 080,72€

■ De procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :

Ré	ésultats 2020 (€)	
Excédent de fonctionnement		65 271,44€
Excédent d'investissement		(A) 18 137,57 €
	Recettes	(B) €
Restes à réaliser Investissement	Dépenses	(C) €
Excédent de financement (A + B – C)		18 137,57€

D'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Affectation sur 2021 (€)	
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	65 271,44€

Budget annexe: Quais Vieux Bassin

■ De procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 dans les conditions suivantes :

Résu	ıltats 2020 (€)	
Excédent de fonctionnement		97 648,47€
Excédent d'investissement		(A) 60 957,45€
	Recettes	(B) €
Restes à réaliser Investissement	Dépenses	(C) €
Excédent de financement (A + B - C)		€

Affectation sur 2021 (€)	
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	97 648,47€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

• Adopte, à l'unanimité, les affectations de résultats arrêtés ci-dessus des budgets annexes de la Ville de l'exercice 2020.

P/Le Maire, Felipe ALVAREZ 1^{er} adjoint





DÉPARTEMENT DU CALVADOS	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
	MAIRIE DE HONFLEUR
ARRONDISSEMENT DE LISIEUX	Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal
<u>Date de</u> <u>convocation</u> :	Séance du MARDI 30 MARS 2021
23 mars 2021	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à
Affichée le :	sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
24 mars 2021	Étaient présents :
<u>Date d'affichage</u> <u>des délibérations</u>	M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme
13.04.2021	SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints. M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme
Nombre de délégués	HÉRON-BUDIN conseillers municipaux.
En exercice : 29	Absents : M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux
Présents : 23	Absents et excusés ayant donné pouvoir : Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-
<u>Votants</u> : 27	BUDIN), Mme LALART (pouvoir à M.SAUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.
	Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2021 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Vu l'article 1639 A du Code Général des impôts,

Vu l'article 16 de la Loi 2019-1479 du 28 décembre 2019, adoptant la loi de finances 2020

Considérant que la Ville de Honfleur n'a pas à voter de taux communal de Taxe d'habitation pour l'année 2021.

Considérant que dès 2021, les pertes de recettes résultant de la suppression de la taxe d'habitation seront compensées par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Considérant l'engagement pris par l'Etat d'une compensation à l'Euro près des Collectivités Territoriales, un dispositif d'équilibrage, reposant sur un coefficient correcteur, sera mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

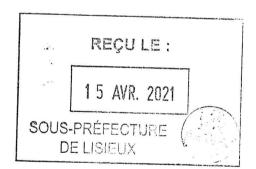
Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, • Fixe comme suit les taux d'imposition des 2 taxes pour 2021 :

	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2021	Taux 2021
		part communale	part départementale	communal
Taxe foncière bâtie	24,53 %	24,53 %	22,10 %	46,63 %
Taxe foncière non bâtie	23,36 %	23,36 %		23,36 %

P/Le Maire, Felipe ALVAREZ

1er adjoint





DÉPARTEMENT DU CALVADOS	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT	MAIRIE DE HONFLEUR
DE LISIEUX	Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal
Date de convocation :	Séance du MARDI 30 MARS 2021
23 mars 2021	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
Affichée le :	sei, sous la presidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
24 mars 2021	Étaient présents :
Date d'affichage des délibérations	M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints.
13.04.2021	M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme
Nombre de délégués	LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux. Absents:
En exercice : 29	M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux
Présents : 24	Absents et excusés ayant donné pouvoir : Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-
Votants : 27	BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.
	Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL)

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-12, L2313-1,

Vu les orientations budgétaires présentées au Conseil Municipal du 10 mars 2021 (délibération n°2021-11),

Vu le projet de Budget Primitif 2021 de la Ville de Honfleur, présenté à la Commission des Finances du 22 mars 2021, selon les principes budgétaires et les règles de la comptabilité publique,

Considérant le rapport de présentation du Budget Primitif 2021 de la Ville, annexé à la présente délibération,

Considérant qu'à partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet du budget primitif pour l'exercice 2021, équilibré en dépenses et en recettes, a été élaboré.

Le Conseil Municipal est invité :

- à adopter le Budget Primitif 2021 budget principal de la Ville qui s'établit en équilibre :
 - en section de fonctionnement à

19 060 676,00 €

en section d'investissement à

9 364 873,94 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES:

Chapitre 70	Ventes de produits et prestations de services	2 224 150,35
Chapitre 73	Impôts et taxes	11 466 988,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	1 713 831,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1 015 000,00
Chapitre 013	Atténuations de charges	140 000,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	10 000,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	406 080,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	2 084 626,65

* Total des recettes de la section de fonctionnement:

19 060 676,00 €

- DEPENSES :

Chapitre 011	Charges à caractère général	5 179 631,00
Chapitre 012	Charges de personnel	9 788 574,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 959 300,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	211 118,00
Chapitre 66	Charges financières	192 000,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	35 400,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	944 653,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	750 000,00

* Total des dépenses de la section de fonctionnement :

19 060 676,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- RECETTES:

Chapitre 10 Chapitre 1068 Chapitre 13 Chapitre 16 Chapitre 021 Chapitre 024 Chapitre 040	Dotations, fonds divers et réserves Excédents de fonctionnement capitalisés Subventions d'investissement reçues Emprunts et dettes assimilées Virement de la section de fonctionnement Produits des cessions Opérations d'ordre de transferts entre sections	595 000,00 2 146 051,94 1 514 150,00 2 899 804,00 944 653,00 435 000,00 750 000,00
Chapitre 040 Chapitre 041	Opérations d'ordre de transferts entre sections Opérations patrimoniales	750 000,00 80 215,00

* Total des recettes de la section d'investissement : 9 364 873,94 €

- DEPENSES :

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	66 000,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	168 335,99
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	130 000,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 539 482,97
Chapitre 23	Immobilisations en cours	3 367 333,20
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	406 080,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	80 215,00
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	1 807 426,78

^{*} Total des dépenses de la section d'investissement:

9 364 873,94 €

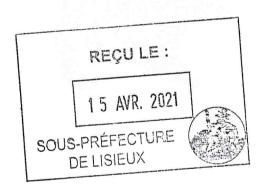
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

 ADOPTE le Budget Primitif 2021 « Budget Principal » qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses avec 27 votes, 23 « pour » et 4 « abstentions : M. SAUDIN, M. AMBOS (pouvoir à Mme HERON-BUDIN), Mme LALART, Mme HERON-BUDIN ».

P/Le Maire, Felipe ALVAREZ 1^{er} adjoint







***************************************	MAIRIE DE HONFLEUR
ARRONDISSEN DE	MENT
LISIEUX	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
<u>Date de</u> <u>convocation</u> :	Séance du MARDI 30 MARS 2021
23 mars 2021	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel,
Affichée le :	sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
24 mars 2021	Étaient présents :
<u>Date</u> <u>d'affichage</u> <u>des</u> <u>délibérations</u>	M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints. M. ROTROU, maire délégué de Vasouy.
13.04.2021	MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux.
Nombre de délégués	Absents : M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux
En exercice : 29	Absents et excusés ayant donné pouvoir : Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.
Présents : 24	
Votants : 27	Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE _____

GLP/CD

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGETS ANNEXES)

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-12, L2313-1,

Vu les orientations budgétaires présentées au Conseil Municipal du 10 mars 2021 (délibération n°2021-11),

Vu le projet de Budget Primitif 2021 des budgets annexes de la Ville de Honfleur, présenté à la Commission des Finances du 22 mars 2021, selon les principes budgétaires et les règles de la comptabilité publique,

Considérant le rapport de présentation du Budget Primitif 2021 des budgets annexes de la Ville, annexé à la présente délibération,

Considérant qu'à partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet du budget primitif des budgets annexes pour l'exercice 2021, équilibré en dépenses et en recettes, a été élaboré.

Le Conseil Municipal est invité :

• à adopter les Budgets Primitifs 2021 des budgets annexes de la Ville qui s'établissent en équilibre :

Budget annexe: Parking du Bassin du Centre

en section de fonctionnement à

911 641,85 €

- en section d'investissement à

350 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES :

Chapitre 70

Ventes de produits et prestations de services

800 000,00 111 641,85

Chapitre 002

Résultat de fonctionnement reporté

* Total des recettes de la section de fonctionnement:

911 641,85€

- DEPENSES :

Chapitre 011

Charges à caractère général

211 000,00

Chapitre 65

Autres charges de gestion courante

676 702,85

Chapitre 042

Opérations d'ordre de transferts entre sections

23 939,00

* Total des dépenses de la section de fonctionnement : 911 641,85€

SECTION D'INVESTISSEMENT

- RECETTES:

Chapitre 001

Résultat d'investissement reporté

66 938,77

Chapitre 1068

Excédents de fonctionnement capitalisés

259 122,23

Chapitre 040

Opérations d'ordre de transferts entre sections

23 939,00

* Total des recettes de la section d'investissement :

350 000,00€

- DEPENSES:

Chapitre 21

Immobilisations corporelles

350 000,00

* Total des dépenses de la section d'investissement :

350 000,00€

Budget annexe: Cinéma Henri Jeanson

en section de fonctionnement à

123 014,00 €

- en section d'investissement à

111 324,02 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES :

Chapitre 70	Ventes de produits et prestations de services	40 000,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	72 087,68
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	10 926,32

* Total des recettes de la section de fonctionnement:

123 014,00€

- DEPENSES :

Chapitre 011	Charges à caractère général	55 450,00
Chapitre 012	Charges de personnel	62 000,00
Chapitre 66	Charges financières	5 200,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	364,00

* Total des dépenses de la section de fonctionnement :

123 014,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT

- RECETTES:

Chapitre 001 Résultat d'investissement reporté 110 961,02 Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections 363,00

* Total des recettes de la section d'investissement : 111 324,02€

- DEPENSES :

Chapitre 21 Immobilisations corporelles 111 324,02

* Total des dépenses de la section d'investissement: 111 324,02€

Budget annexe : Boutiques des Maisons Satie

en section de fonctionnement à

83 659,93 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES :

Chapitre 70

Ventes de produits et prestations de services

Chapitre 002 Résultat de fonction

Résultat de fonctionnement reporté

10 000,00

73 659.93

* Total des recettes de la section de fonctionnement:

83 659,93€

- DEPENSES :

Chapitre 011

Charges à caractère général

10 100,00

Chapitre 66

Charges financières

73 559,93

* Total des dépenses de la section de fonctionnement

83 659,93€

Budget annexe : Lot Mont de Gonneville

- en section de fonctionnement à

454 277,07€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES :

Chapitre 70

Ventes de produits et prestations de services

Chapitre 002

Résultat de fonctionnement reporté

109 600,00 344 677,07

* Total des recettes de la section de fonctionnement:

454 277,07€

- DEPENSES :

Chapitre 011 Chapitre 65 Charges à caractère général

Autres charges de gestion courante

2 000,00 452 277,07

* Total des dépenses de la section de fonctionnement

454 277,07€

:

Budget annexe : Bâtiments Entrée Est

en section de fonctionnement à 151 006,83 €
 en section d'investissement à 118 489,21 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES :

Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	3 314,15
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	43 000,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	104 692,68

* Total des recettes de la section de fonctionnement: 151 006,83 €

- DEPENSES :

Chapitre 011	Charges à caractère général	19 000,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	106 978,67
Chapitre 66	Charges financières	8 001,16
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 027,00

* Total des dépenses de la section de fonctionnement : 151 006,83 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- RECETTES:

Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	101 462,21
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 027,00

* Total des recettes de la section d'investissement : 118 489,21 €

- DEPENSES :

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	98 489,21

* Total des dépenses de la section d'investissement: 118 489,21€

Budget annexe: Le petit train

en section de fonctionnement à 63 080,72 €
 en section d'investissement à 127 920,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES :

Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté 63 080,72

* Total des recettes de la section de fonctionnement: 63 080,72 €

- DEPENSES :

Chapitre 011Charges à caractère général25 000,00Chapitre 65Autres charges de gestion courante16 760,72Chapitre 042Opérations d'ordre de transferts entre sections21 320,00

* Total des dépenses de la section de fonctionnement : 63 080,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- RECETTES:

Chapitre 001 Résultat d'investissement reporté 106 600,00 Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections 21 320,00

* Total des recettes de la section d'investissement : 127 920,00€

- DEPENSES:

Chapitre 21 Immobilisations corporelles 127 920,00

* Total des dépenses de la section d'investissement: 127 920,00€

Budget annexe : Carrefour de l'emploi

en section de fonctionnement à 364 671,44 €
 en section d'investissement à 19 691,87 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES :

Chapitre 70	Ventes de produits et prestations de services	1 000,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	108 400,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	190 000,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	65 271,44

* Total des recettes de la section de fonctionnement: 364 671,44 €

- DEPENSES :

Chapitre 011 Charges à caractère général 363 117,14
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections 1 554,30

* Total des dépenses de la section de fonctionnement : 364 671,44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- RECETTES:

Chapitre 001 Résultat d'investissement reporté 18 137,57 Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections 1 554,30

* Total des recettes de la section d'investissement : 19 691,87 €

- DEPENSES:

Chapitre 21 Immobilisations corporelles 19 691,87

* Total des dépenses de la section d'investissement : 19 691,87 €

Budget annexe: Quais Vieux Bassin

- en section de fonctionnement à

204 568,00 €

- en section d'investissement à

81 525,45 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES :

Chapitre 70	Ventes de produits et prestations de services	15 000,00
Chapitre 73	Impôts et taxes	62 000,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	29 919,53
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	97 648,47

* Total des recettes de la section de fonctionnement:

240 568,00€

- DEPENSES :

Chapitre 011	Charges à caractère général	94 000,00
Chapitre 012	Charges de personnel	90 000,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	20 568,00

* Total des dépenses de la section de fonctionnement

204 568,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT

- RECETTES:

Chapitre 001 Résultat d'investissement reporté 60 957,45 Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections 20 568,00

* Total des recettes de la section d'investissement : 81 525,45 €

- DEPENSES:

Chapitre 21 Immobilisations corporelles 81 525,45

* Total des dépenses de la section d'investissement: 81 525,45 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ADOPTE les Budgets Primitifs 2021 « Budgets Annexes» qui s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses :
 - O Budget annexe: Parking du Bassin du Centre, <u>avec 27 votes, 26 « pour » et 1 « abstention : Mme</u> HERON-BUDIN »
 - o Budget annexe : Cinéma Henri Jeanson, à l'unanimité
 - o Budget annexe : Boutiques des Maisons Satie, à l'unanimité
 - o Budget annexe : Lot Mont de Gonneville, à l'unanimité
 - o Budget annexe : Bâtiments Entrée Est, à l'unanimité
 - o Budget annexe: Le petit train, à l'unanimité
 - o Budget annexe : Carrefour de l'emploi, à l'unanimité
 - o Budget annexe : Quais Vieux Bassin, à l'unanimité

P/Le Maire, Felipe ALVAREZ 1^{er} adjoint







RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT	REPUBLIQUE FRANÇAISE
DU CALVADOS	
	MAIRIE DE HONFLEUR
ARRONDISSEMEN DE	т
LISIEUX	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de	Séance du MARDI 30 MARS 2021
convocation : 23 mars 2021	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
Affichée le : 24 mars 2021	Étaient présents :
Date d'affichage des délibérations	M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints. M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux.
<u>Nombre de</u> délégués	Absents : M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux
En exercice : 29	Absents et excusés ayant donné pouvoir : Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN) Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.
Présents : 24	
<u>Votants</u> : 27	Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

GLP/CD

OBJET: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ENTENDU l'avis des commissions intéressées,

DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2021 aux diverses Associations les subventions détaillées dans le tableau ci-annexé,

Les Membres du Conseil Municipal adhérents d'une Association subventionnée n'ont pas pris part au vote.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire mandater au représentant de chaque Association le montant qui lui est accordé.

DIT que la dépense pourra être prélevée sur l'article 6574 du budget.

PRECISE que pour chaque Association, un acompte sera versé d'un montant de 50 % pour un montant attribué au-delà de 2 000 €, le solde sera versé au vu des bilans d'activités présentés par les Associations au cours de l'année selon l'évolution de la situation sanitaire et des activités et manifestations qui auront eu lieu.

P/Le Maire, Felipe ALVAREZ

1^{er} adjoint



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20210330-del202120-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE _____

DU CALVADOS	
	MAIRIE DE HONFLEUR
ARRONDISSEMEN DE LISIEUX	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de convocation : 23 mars 2021 Affichée le :	Séance du MARDI 30 MARS 2021 L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
24 mars 2021	<u>Étaient présents</u> :
Date d'affichage des délibérations	M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints.
15.04.2021	M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux.
Nombre de délégués	Absents: M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux
En exercice : 29	Absents et excusés ayant donné pouvoir :
Présents : 24	Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.
Votants : 27	Willie GALOCTILIX (pouvoir a withe TTILVLIVIIV), conseillers municipaux.
	Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.
L.	

GLP/CD

DÉPARTEMENT

OBJET: AUTORISATION DE PROGRAMME N°2021-01 – LA LIEUTENANCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14,

Considérant, que la procédure d'autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

Considérant les dispositions de l'article L.2311.3 du Code général des collectivités territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la Commune.

Compte tenu de la pluri annualité du programme de la Lieutenance prévu par la Commune, il convient d'établir une autorisation de programme selon le tableau ci-dessous.

TOTAL AP	2 430 000€	1 400 000€
2022	610 000 €	200 000€
2021	1 820 000 €	1 200 000€
	CP votés TTC	CP votés TTC
	DEPENSES	

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• Autorise Monsieur le Maire à établir une autorisation de programme pour la Lieutenance selon le tableau présenté ci-dessus.

P/Le Maire,

Felipe ALVAREZ

1^{er} adjoint

ALVADOS

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20210330-del202121-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021

MAIRIE DE HONFLEUR ARRONDISSEMENT DE LISIEUX EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du MARDI 30 MARS 2021 L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. M. Michel LAMARRE, Maire. M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints. M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. M. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux. Absents : M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux Absents et excusés ayant donné pouvoir : Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.	DÉPARTEMENT DU	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
Date de convocation: 23 mars 2021 Affichée le: 24 mars 2021 Date d'affichage des délibérations 15.04.2021 Nombre de délégués Nombre de délégués En exercice: 29 Présents: 24 Votants: 27 Date de convocation: EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du MARDI 30 MARS 2021 L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. Étaient présents: M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints. M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux. Absents: M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux Absents et excusés ayant donné pouvoir: Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.		MAIRIE DE HONFLEUR	
Convocation: 23 mars 2021 Affichée le: 24 mars 2021 Date d'affichage des délibérations 15.04.2021 Mombre de délégués En exercice: 29 Présents: 24 Votants: 27 L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. Etaient présents: M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints. M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux. Absents: M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux Absents et excusés ayant donné pouvoir: Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.	DE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. Etaient présents: M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints. M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux. Absents: M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux Absents et excusés ayant donné pouvoir: Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.		Séance du MARDI 30 MARS 2021	
Affichée le : 24 mars 2021 Étaient présents : M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints. M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux. Absents: M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux Absents et excusés ayant donné pouvoir : Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.		Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à	
Date d'affichage des délibérations M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints. M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux. Absents: M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux Absents et excusés ayant donné pouvoir: Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.	Affichée le :	sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.	
M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints. M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux. Magnetal	24 mars 2021	<u>Étaient présents</u> :	
M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux. M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux. Absents: M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux Absents et excusés ayant donné pouvoir: Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.		M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme	
Absents: M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux En exercice: 29 Présents: 24 Votants: 27 Absents et excusés ayant donné pouvoir: Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.	15.04.2021	MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme	
Présents : 24 Votants : 27 Absents et excusés ayant donné pouvoir : Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.		Absents:	
<u>Votants</u> : 24 <u>Votants</u> : 27 Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.	En exercice : 29	Absents et excusés avant donné pouvoir :	
votants : 27	Présents : 24	Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-	
Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.	Votants : 27	BODINI), WITHE GALOCHEN (pouvoir a Withe The Vervina), conseillers municipaux.	
		Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.	

AA/CD

OBJET: CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 21 décembre 2020, Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires a notifié la sélection de la Ville de Honfleur, avec Beuzeville et la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain ».

Ce programme vise à renforcer les fonctions essentielles de centralité assurées par les communes de moins de 20 000 habitants, en termes d'accès aux services, aux commerces, à la santé, aux activités économiques, événementielles, culturelles, etc...

Il offre la possibilité de renforcer l'ingénierie du territoire, en lui faisant bénéficier de l'appui d'un réseau de partenaires aux niveaux national, régional et départemental, et en finançant un poste de chef de projet à 75% sur la durée du mandat, pour définir et porter les projets qui permettront de répondre aux objectifs du programme, qui permettra de mobiliser les subventions d'investissement de l'Etat de manière préférentielle.

La candidature du territoire a été portée par la CCHPB, en association avec les villes de Honfleur et de Beuzeville. Elle repose sur les orientations suivantes : mobilités, réhabilitation de l'habitat, renforcement de l'attractivité commerciale, maîtrise du foncier, consolidation des services publics de proximité, transition écologique, culture, patrimoine et tourisme.

Afin de confirmer l'engagement des collectivités dans ce programme, il est nécessaire de conclure une convention d'adhésion avec l'Etat et les autres partenaires associés au programme, à savoir la Région et les Départements de l'Eure et du Calvados.

La convention porte sur une durée de 18 mois, et précise les modalités d'organisation et de gouvernance du programme. Cette convention permettra de préfigurer une convention d'Opération de Revitalisation Rurale (ORT), qui prendra la suite jusqu'à la fin du mandat.

Il est proposé que la CCPHB coordonne le programme, recrute et encadre le chef de projet, qui sera partiellement mis à disposition des communes pour les accompagner dans leurs projets. Le reste à charge du poste serait réparti de la manière suivante : 50% CCPHB. 25% Ville de Honfleur et 25% Ville de Beuzeville.

A l'issue de cette période, les collectivités sont appelées à s'engager dans une Opération de Revitalisation Rurale (PRT), qui donnera des moyens juridiques permettant de renforcer l'attractivité commerciale en centreville, de favoriser la réhabilitation de l'habitat, de mieux maîtriser le foncier et de faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour approuver la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre du programme.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la Convention d'adhésion au programme « Petite Villes de demain » :
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme.

P/Le Maire. Felipe ALVAREZ



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20210330-del202122-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021

DÉPARTEMENT DU	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		
CALVADOS ARRONDISSEMENT DE LISIEUX	MAIRIE DE HONFLEUR		
	Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal		
	Séance du MARDI 30 MARS 2021		
Date de convocation : 23 mars 2021 Affichée le : 24 mars 2021 Date d'affichage des délibérations 15.04.2021 Nombre de délégués	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand g sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. Étaient présents: M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQ SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints. M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BAR BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDII LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux.		
En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 27	Absents: M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux Absents et excusés ayant donné pouvoir: Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.		
	Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.		

OBJET: PERSONNEL - PLAN DE FORMATION 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité technique en date du 17 février 2021 ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité.

Ce plan traduit pour l'année 2021 les besoins de formation individuels et collectifs et détermine les actions de formation prioritaires conformément aux objectifs de la collectivité d'une part, et aux projets d'évolution professionnelle des agents d'autre part. Il regroupe :

- les formations de maintien et développement des compétences (formations de perfectionnement, tout au long de la carrière, professionnalisation au 1er emploi, prise de poste à responsabilité ...)
 - les formations du personnel d'encadrement
 - les formations dites obligatoires (formation d'intégration, formation continue des policiers municipaux, autorisations de conduite d'engins de chantier, habilitations diverses, formations sécurité...)

Il convient d'adopter le plan de formation de la Ville pour l'année 2021 qui a été élaboré en tenant compte des besoins exprimés par l'ensemble des services, par l'étude des entretiens professionnels et en concertation avec le CNFPT et les partenaires sociaux.

Dans la continuité des plans précédents, ce plan 2021 traduit la volonté municipale d'amélioration continue du service public en anticipant ses évolutions.

Ces propositions d'actions pourront au cours de l'année faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins.

Les formations sont assurées majoritairement par le Centre National de la Fonction Publique Territorial (CNFPT) et financées par le versement obligatoire de la cotisation patronale au CNFPT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'approuver le plan de formation 2021 tel qu'il a été validé par le Comité Technique.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 compte 6184 du budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

P/Le Maire,

Felipe ALVAREZ

1^{er} adjoint

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20210330-del202123-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021

DÉPARTEMENT DU	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		
CALVADOS	MAIRIE DE HONFLEUR		
ARRONDISSEMENT DE LISIEUX	Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal		
	Séance du MARDI 30 MARS 2021		
Date de convocation :	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.		
Affichée le : 24 mars 2021 Date d'affichage des délibérations 15,04.2021	Étaient présents: M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints. M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux.		
Nombre de délégués	Absents : M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux		
En exercice : 29 Présents : 22	Absents et excusés ayant donné pouvoir : Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.		

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

OBJET: PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS, TRANSFORMATIONS DE POSTES:

Suite aux départs en retraite de deux agents du service Espaces verts, il est proposé la transformation de deux postes d'adjoint technique principal de 2° classe en adjoint technique afin de nommer les deux agents contractuels qui les remplacent actuellement en contrats aidés (Parcours Emploi Compétences) (un au 1er mai 2021 et un au 1^{er} juin 2021).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE la suppression des postes suivants :

- d'un adjoint technique principal de 2° classe au 1er mai 2021
- d'un adjoint technique principal de 2° classe au 1er juin 2021
- de 2 contrats aidés (PEC)

Et la création des postes suivants :

- d'un adjoint technique au 1er mai 2021,
- d'un adjoint technique au 1er juin 2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus. P/Le Maire.

Felipe ALVAREZ 1er adjoint

Présents: 22

Votants: 27



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20210330-del202124-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021

DÉPARTEMENT DU	REPUBLIQUE FRANÇAISE
CALVADOS	MAIDIE DE LIONELEUD
	MAIRIE DE HONFLEUR
ARRONDISSEMENT DE	
LISIEUX	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de	Séance du MARDI 30 MARS 2021
convocation:	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de
23 mars 2021	Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à
Affichée le :	sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
24 mars 2021	<u>Étaient présents</u> :
Date d'affichage des délibérations	M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints.
15.04.2021	M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme
Nombre de délégués	LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux.
	Absents : M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux
En exercice : 29	Absents et excusés ayant donné pouvoir :
Présents : 24	Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-
Votants: 27	BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.
	Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

AA/CD

OBJET: CONVENTION AVEC ETRE ET BOULOT POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette convention a pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre d'une action d'insertion au profit de personnes recrutées sur le chantier d'insertion « Honfleur environnement / littoral » piloté et encadré par l'association ETRE ET BOULOT qui a pour support d'insertion l'entretien du patrimoine naturel du territoire de la Ville de Honfleur.

La convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'association encadre une équipe de 5 à 7 personnes sur une durée de 22 semaines réparties selon les besoins des services et les disponibilités des équipes.

Le volume estimé correspond à un volume global annuel de 4 000 heures.

La participation financière de la Commune de Honfleur s'élève annuellement à la somme de 40 000 €. Le règlement s'effectue en trois fois. Un premier versement est effectué à un tiers de réalisation des prestations, un deuxième à deux tiers de réalisation des prestations sur présentation d'un bilan intermédiaire, et le solde n'intervient qu'après présentation d'un bilan circonstancié présenté par l'association.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'insertion avec l'Association Etre et Boulot « Honfleur environnement et littoral » pour un montant de 40 000 € au titre de l'année 2021.

P/Le Maire, Felipe ALVAREZ 1^{er} adjoint

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20210330-del202125-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021

DÉPARTEMENT DU CALVADOS	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
	MAIRIE DE HONFLEUR
ARRONDISSEMENT DE LISIEUX	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de	Séance du MARDI 30 MARS 2021
convocation : 23 mars 2021 Affichée le :	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
24 mars 2021	<u>Étaient présents</u> :
Date d'affichage des délibérations	M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints.
15.04.2021	M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux.
Nombre de délégués En exercice : 29	Absents: M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux
Présents : 24	Absents et excusés ayant donné pouvoir : Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.
	Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

GLP/CD

OBJET: CONVENTION VILLE DE HONFLEUR/OFFICE DU TOURISME/KEOLIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville en date du 15 décembre 2020 validant les statuts de l'Office de Tourisme communautaire de Honfleur

Vu le contrat d'exploitation du Petit Train Touristique conclu entre la Ville de Honfleur et la société KEOLIS CALVADOS en date du ...

Considérant que pour faciliter la promotion et la visibilité de cette activité auprès des résidents et des visiteurs et offrir une facilité de réservation en amont, l'organisateur propose la vente de cette billetterie au comptoir du bureau d'accueil de l'Office de Tourisme communautaire de Honfleur et sur le site internet de l'Office de Tourisme via le lien https://visites.ot-honfleur.fr/.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Honfleur, l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur et KEOLIS Calvados pour la vente de billetterie du Petit Train Touristique par l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Honfleur, l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur et KEOLIS Calvados pour la vente de billetterie du Petit Train Touristique par l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

P/Le Maire, Felipe ALVAREZ

1^{er} adjoint

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20210330-del202126-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021

DÉPARTEMENT DU	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CALVADOS	MAIRIE DE HONFLEUR
ARRONDISSEMENT DE LISIEUX	Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal
<u>Date de</u> <u>convocation</u> :	Séance du MARDI 30 MARS 2021
23 mars 2021	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à
Affichée le :	sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
24 mars 2021 Date d'affichage des délibérations	Étaient présents : M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints. M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M.
15.04.2021 Nombre de	BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux. Absents:
<u>délégués</u>	M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux
En exercice : 29 Présents : 24	Absents et excusés ayant donné pouvoir : Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.
Votants : 27	Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

GLP/CD

OBJET: AVENANT N°8 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES AVEC LA SOCIETE KEOLIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contenu de la délégation de service public de transport signée le 18 décembre 2015 avec la société KEOLIS CALVADOS, a subi quelques modifications mineures qu'il convient d'intégrer dans le contrat par le biais d'un avenant n°8.

Ces modifications portent sur :

• Prolongation de la ligne C couvrant le plateau de Honfleur jusqu'au 31 décembre 2023

L'offre de transport de la Ligne C pour les habitants des quartiers du Buquet, des Laurentides, du Labrador, du Collège et du Québec, mise en place à titre expérimental le 3 mai 2019 pour un an dans le cadre de l'avenant 5, puis prolongée jusqu'au 31 décembre 2020 dans le cadre de l'avenant 7, est prolongée jusqu'à la fin du contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2023 inclus.

Cette ligne sera sous-traitée à un prestataire de type taxi (6 places).

En année pleine (100 jours), les impacts financiers de la prolongation de la ligne C sont les suivants :

- Kms: + 11 760 Kms dont 6 880 Kms commerciaux
- Coût: + 15 708 euros (valeur 2015)

Modification de l'offre – navette gare routière – Hôpital Equemauville

Plusieurs usagers du centre hospitalier d'Equemauville ont fait part de leurs difficultés à accéder à l'établissement, notamment l'après-midi lorsque l'offre de transport du réseau régional est plus faible (heure creuse). D'autre part, un besoin de dépose des usagers au cœur de l'établissement a été exprimé.

Pour donner suite à ce constat, l'Autorité Délégante demande au Délégataire de mettre en place une expérimentation de navette en véhicule léger pour relier la gare routière de Honfleur au site de l'hôpital d'Equemauville.

Cette expérimentation est prévue pour une période de 6 mois répartie sur 2 périodes :

- o Période 1 de 3 mois du 1er avril au 30 juin 2021
- o Période 2 de 3 mois du 1er septembre au 30 novembre 2021

Les jours de fonctionnement sont les mardis et vendredis.

Sens Gare Routière ve	rs Hopital	
Γ	Mar et Ven	
Gare Routière	14:00	
Place Sorel 14:04		
Equemauville Centre	14:10	
Equemauville Hopital (EHPAD)	14:13	
Equemauville Hopital (CMP) 14:15		

Sens Hopital vers Gare	Routière
	Mar et Ven
Equemauville Hopital (CMP)	16:30
Equemauville Hopital (EHPAD)	16:32
Equemauville Centre	16:35
Place Sorel	16:41
Gare Routière 16:45	

Le service sera assuré par un partenaire VTC du Délégataire, effectuant actuellement la ligne C du réseau Hobus pour son compte (véhicule haut de gamme 6 places).

Les impacts financiers de la création de cette navette sont les suivants :

- o Période de 6 mois (54 jours de fonctionnement) : + 1 415 Kms dont 626 Kms commerciaux pour un coût de 1 910€ (valeur 2015)
- Achat de 4 panneaux aimantés Hobus pour un montant de 100€ HT. Ce montant est intégré aux charges fixes du compte d'exploitation.

Il propose de délibérer sur l'autorisation de signature d'un avenant n°8 à la DSP.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports et notamment ses articles L3111-1 et suivants.

Vu le contrat de délégation de service public pour le transport scolaire et le transport urbain sur l'agglomération de Honfleur signé le 18 décembre 2015 et son avenant n°1 signé le 12 décembre 2016.

Considérant les modifications de prestations du contrat de délégation de service public de transport conclu avec la société KEOLIS CALVADOS,

Considérant qu'il convient d'entériner ces modifications,

DECIDE

A l'unanimité,

- D'accepter la conclusion d'un avenant n°8 au contrat des DSP signé le 18 décembre 2015 avec la société Kéolis Calvados.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°8.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des Services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

P/Le Maire, Felipe ALVAREZ

1^{er} adjoint

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20210330-del202127-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021

Berger-Levrault (1309

DU CALVADOS	
	MAIRIE DE HONFLEUR
ARRONDISSEMENT DE LISIEUX	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de convocation :	Séance du MARDI 30 MARS 2021
23 mars 2021	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
Affichée le :	sel, sous la presidence de Monsieur Michel EAMARTE, Maire.
24 mars 2021	<u>Étaient présents</u> :
<u>Date d'affichage</u> <u>des délibérations</u>	M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints.
1504.2021	M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux.
Nombre de délégués	Absents: M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux
En exercice : 29	Absents et excusés ayant donné pouvoir :
<u>Présents</u> : 24 <u>Votants</u> : 27	Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.
	Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE _____

AA/CD

DÉPARTEMENT

OBJET: ACQUISITION VELOS ELECTRIQUES - AIDE DE LA VILLE DE HONFLEUR - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de son plan vélo intercommunal, la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville a souhaité accompagner ses habitants vers des alternatives aux mobilités carbonées et vise pour cela un développement de la pratique du vélo sur son territoire.

C'est dans cette optique qu'elle a instauré une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf. Cette prime s'adresse aux habitants des communes de la CCPHB de plus de 18 ans.

Le Conseil Municipal, dans sa délibération 2020/106 a souhaité renforcer ce dispositif incitatif en venant abonder le montant de l'aide attribuée par la CCPHB dans la limite de 50% de celle-ci, selon les mêmes modalités d'attribution que la CCPHB.

Afin de simplifier les démarches des usagers, il est proposé que la gestion des deux dispositifs soit mutualisée, via un guichet unique assuré par les services de la CCPHB, avec un dossier unique et une instruction mutualisée.

Ces modalités de gestion sont traduites dans le projet de convention joint, convention qui serait consentie pour une durée de deux ans et signée entre la Ville de Honfleur et la CCPHB.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

 Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique entre la Ville de Honfleur et la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville pour une durée de 2 ans.

P/Le Maire, Felipe ALVAREZ 1^{er} adjoint



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20210330-del202128-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021

DÉPARTEMENT	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DU CALVADOS	
	MAIRIE DE HONFLEUR
ARRONDISSEMENT DE LISIEUX	Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal
Date de	Séance du MARDI 30 MARS 2021
convocation : 23 mars 2021	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
Affichée le :	sel, sous la presidence de Monsieur Michel LAMAKKE, Maire.
24 mars 2021	<u>Étaient présents</u> :
<u>Date d'affichage</u> <u>des délibérations</u>	M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints.
15.04.2021	M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux.
Nombre de délégués	Absents: M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux
En exercice : 29	
Présents : 24 Votants : 27	Absents et excusés ayant donné pouvoir : Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.
	Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

AA/CD

OBJET: ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES PRESTATIONS DE REALISATION DU SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2213-32, L2225-1 à L2225-4 et R2225-1 à R2225-10;

Vu le code de la commande de la commande publique et notamment ses articles L2113-1, L2113-6 à L2113-8;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article R2225-5 du code général des collectivités territoriales, le Maire peut préalablement à l'arrêté prévu à l'article R2225-4 du code général des collectivités territoriales, élaborer un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

Un tel schéma présente un intérêt certain, notamment pour la planification des investissements à réaliser en matière de défense extérieure contre l'incendie.

Il convient aujourd'hui d'élaborer ce schéma pour la commune.

La réalisation d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie nécessite souvent le recours à un prestataire extérieur pour assister le Maire dans son élaboration.

2021/29

Plusieurs Maires des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville envisagent aujourd'hui l'élaboration d'un tel schéma en faisant appel à un prestataire extérieur.

Il est dès lors apparu opportun que les communes concernées se regroupent pour effectuer l'achat de prestations d'assistance à l'élaboration du schéma. Un tel groupement augmenterait les chances d'économies, au regard du volume d'achat plus important.

Un groupement de commandes est ainsi proposé avec les autres communes concernées. Il serait d'une forme semi-intégrée, le coordonnateur (la commune de Honfleur) se chargeant de la passation du marché, et chaque membre ayant la charge de l'exécution de son marché.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes pour des prestations de réalisation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie prévu à l'article R2225-5 du code général des collectivités territoriales, d'approuver la convention constitutive de ce groupement de commande et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Les dépenses afférentes au marché de prestations pour la réalisation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie seront imputées au budget communal.

Ceci entendu,

Considérant la possibilité d'adhérer à groupement de commandes pour des prestations de réalisation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie prévu à l'article R2225-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'intérêt d'adhérer à un tel groupement de commandes pour la réalisation d'économies d'échelle ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour des prestations de réalisation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie prévu à l'article R2225-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- APPROUVE la convention constitutive de ce groupement de commande.
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- DIT que les dépenses afférentes au marché de prestations pour la réalisation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie seront imputées au budget communal.

P/Le Maire, Felipe ALVAREZ 1^{er} adjoint



DÉPARTEMENT DU CALVADOS	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
	MAIRIE DE HONFLEUR
ARRONDISSEMENT DE LISIEUX	Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal
<u>Date de</u> <u>convocation</u> :	Séance du MARDI 30 MARS 2021
23 mars 2021	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à
Affichée le :	sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
24 mars 2021	<u>Étaient présents</u> :
<u>Date d'affichage</u> <u>des délibérations</u>	M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints.
15.04.2021	M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme
Nombre de délégués	LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux.
En exercice : 29	Absents: M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux
<u>Présents</u> : 24 <u>Votants</u> : 27	Absents et excusés ayant donné pouvoir : Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.
	나는 사람들이 가는 사람들이 아니다.

GLP/CD

OBJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS — AVENUE JEAN LE DANOIS

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L2122-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques qui autorise des servitudes conventionnelles sur le domaine public,

CONSIDERANT que dans le cadre de la construction d'une maison individuelle, rue Sainte Agathe des Monts, il est nécessaire de signer une convention de servitudes avec la société ENEDIS afin de procéder au branchement de la dite construction.

CONSIDERANT la demande émanant de la société ENEDIS CALVADOS,

CONSIDERANT que ces travaux sont nécessaires et que la servitude ne générera pas de contraintes particulières,

CONSIDERANT que tous les frais liés à la convention de servitudes, à sa signature ainsi qu'à son application seront à la charge d'ENEDIS ou du demandeur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude et ses annexes, liées à cette délibération, entre la Ville de Honfleur et la société ENEDIS, afin de procéder au branchement de la construction d'une maison individuelle, rue Sainte Agathe des Monts à Honfleur.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude et ses annexes, liées à cette délibération, entre la Ville de Honfleur et la société ENEDIS, afin de procéder au branchement de la construction d'une maison individuelle, rue Sainte Agathe des Monts à Honfleur.

P/Le Maire, Felipe ALVAREZ 1^{er} adjoint

CALVADOS *

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20210330-del202130-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021

CALVADOS	
	MAIRIE DE HONFLEUR
ARRONDISSEMENT DE LISIEUX	Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal
<u>Date de</u> <u>convocation</u> :	Séance du MARDI 30 MARS 2021
23 mars 2021	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à
Affichée le :	sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
24 mars 2021	Étaient présents :
<u>Date d'affichage</u> <u>des délibérations</u>	M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints.
1 <i>5</i> ,04.2021	M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme
Nombre de délégués	LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux.
En exercice : 29	Absents: M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux
Présents : 24	Absents et excusés ayant donné pouvoir : Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON
Votants: 27	BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE _____

AA/CD

DÉPARTEMENT

OBJET: AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DRAGAGE 2019-2020 - PORT DEPARTEMENTAL DE HONFLEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa délibération 2020/30b du 24 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé la campagne de dragage 2019-2020 du port départemental de Honfleur, confirmé sa participation à hauteur de 10% des travaux et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Département.

Cette convention précisait le volume et le montant des travaux estimé pour la réalisation des travaux.

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

Ce montant s'élevait à 379 575 € TTC avec une participation de la commune de Honfleur à hauteur de 10% du montant des travaux, soit 37 957.50 €, sur la base des quantités réellement effectuées et de la révision du prix et du décompte global et définitif.

L'entreprise en charge des travaux a finalement été amenée à draguer 8 786 m3 supplémentaires par rapport aux 35 000 m3 prévus à l'article 3 de la convention initiale, ce qui entraîne un surcoût de 63 021.35 € TTC.

Le montant total des travaux est donc porté à la somme de 441 719.89 € TTC, et le montant de la participation de la commune est porté de 37 957.50 € à 44 171.99 €.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la campagne de dragage 2019-2020 du port départemental de Honfleur.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

• Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la campagne de dragage 2019-2020 du port départemental de Honfleur entre le Conseil Départemental et la Commune de Honfleur.

P/Le Maire, Felipe ALVAREZ 1^{er} adjoint



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20210330-del202131-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021

DÉPARTEMENT DU CALVADOS	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT	MAIRIE DE HONFLEUR
DE LISIEUX	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
	Séance du MARDI 30 MARS 2021
<u>Date de</u> <u>convocation</u> :	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
23 mars 2021	sel, sous la presidence de Monsieur Michel LAMANNE, Maire.
Affichée le : 24 mars 2021 Date d'affichage des délibérations	Étaient présents : M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints. M. ROTROU, maire délégué de Vasouy.
15:04.2021	MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux.
Nombre de délégués	Absents : M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux
En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 27	Absents et excusés ayant donné pouvoir : M. BREVAL (pouvoir à M. ALLEAUME), Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme LALART (pouvoir à M.SAUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.

Ob)

OBJET: HOMMAGE A LA MEMOIRE DE M. BRUNO AUDELIN & DE MME NADINE PIVET

Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rend hommage à la mémoire de Monsieur Bruno Audelin en ces termes :

« Monsieur Audelin est l'un de nos employés qui nous a quittés alors qu'il était encore en activité. Il travaillait au service « nettoyage » où il était unanimement apprécié. Il est parti après ce qu'on appelle pudiquement « une longue maladie ». Il a lutté avec courage contre ce mal, et son départ a suscité une vive émotion au sein des services techniques. Les commerçants du marché ont souhaité lancer une collecte suite à son décès, car c'était quelqu'un qui faisait son travail – qui n'est pas facile – avec beaucoup de sérieux, de discrétion et de bienveillance. Plusieurs de ses collègues ont suivi le cercueil lors de la cérémonie religieuse et se sont cotisés pour aider au paiement de l'inhumation ».

« Je voudrais également avoir une pensée **pour Monsieur Claude Pivet**, ancien magasinier des services techniques, retraité depuis peu de temps, **dont l'épouse Nadine vient de disparaître** après une terrible maladie.

Je transmets en votre nom à tous nos condoléances à ces deux familles éprouvées, et je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Audelin et de Madame Pivet ».

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

P/le Maire

Felipe ALVAREZ – 1er adjoint



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20210330-del202132a-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021

DÉPARTEMENT DU	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CALVADOS	MAIRIE DE HONFLEUR
DE LISIEUX	Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal
	Séance du MARDI 30 MARS 2021
Date de convocation :	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
Affichée le : 24 mars 2021 Date d'affichage des délibérations 15,04.2021 Nombre de	Étaient présents: M. Michel LAMARRE, Maire, M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mm SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints. M. ROTROU, maire délégué de Vasouy. MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mm LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux.
<u>délégués</u>	M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux
En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 27	Absents et excusés ayant donné pouvoir : Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux. Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

Ob)

OBJET: COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire évoque le dossier passé en conseil municipal ce jour, concernant « l'avenant n° 8 à la Délégation de Service Public pour le transport des personnes avec la société KEOLIS », et plus particulièrement la modification de l'offre : **Navette gare routière – Hôpital d'Equemauville** ».

Il précise qu'il s'agit pour la Ville de Honfleur de renforcer son offre de transport à destination du centre hospitalier d'Equemauville, et que pour améliorer la desserte, la Ville de Honfleur et Keolis Calvados ont décidé d'expérimenter la mise en place d'un service minibus reliant la gare routière de Honfleur et le centre hospitalier d'Equemauville. Le véhicule effectuera un aller et un retour l'après-midi chaque mardi et vendredi à compter du 6 avril et jusqu'au 30 novembre 2021, hors période estivale. L'expérimentation de ce nouveau service vise à améliorer l'accessibilité par une dépose des usagers au cœur du centre hospitalier, avec un service personnalisé assuré par un véhicule disposant de 6 places.

Les tarifs proposés sont les suivants : 1 € le trajet, gratuit pour les abonnés du réseau HOBUS & gratuit pour les moins de 4 ans. Monsieur le Maire indique qu'il sera fait un point à l'issue de la période expérimentale.

Puis Monsieur le Maire évoque la **fin des travaux sur le Pont de la Lieutenance**. Il informe l'assemblée que l'inauguration des travaux se fera – pandémie oblige – en petit comité, en présence du président du Conseil Départemental, le vendredi 2 avril, le Département ayant financé entièrement les travaux.

Puis il indique qu'un bâtiment près du Bassin Carnot sera inauguré ultérieurement et qu'il abritera les bureaux Honfleurais du Département.

Ensuite Monsieur le Maire informe l'assemblée du **lancement de l'étude colorimétrique**, en étroite liaison avec l'architecte des Bâtiments de France et la Fondation du Patrimoine. Il rappelle que cette étude a été confiée à Madame Scelles, qui a fait antérieurement la même étude à Granville.

Madame Scelles proposera des couleurs à l'architecte des Bâtiments de France afin d'harmoniser les couleurs, notamment pour les boutiques de la ville et les façades des maisons. Monsieur le Maire indique que l'architecte des Bâtiments de France est très intéressé par l'histoire de la Ville de Honfleur et qu'il souhaite proposer la mise en valeur de colombages à la place d'ardoises, quand ce sera possible.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

P /Le Maire

Felipe ALVAREZ

1^{er} adjoint

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20210330-del202132b-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021

	,
DÉPARTEMENT DU CALVADOS	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT	MAIRIE DE HONFLEUR
DE LISIEUX	Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal
	Séance du MARDI 30 MARS 2021
<u>Date de</u> <u>convocation</u> :	L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars, à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.
23 mars 2021 Affichée le :	Set, Sous la presidence de Monsieur Michel E Mil Marce, Maire.
24 mars 2021	<u>Étaient présents</u> : M. Michel LAMARRE, Maire,
<u>Date d'affichage</u> <u>des délibérations</u>	M. ALVAREZ, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN adjoints. M. ROTROU, maire délégué de Vasouy.
15 .04.2021	MM. ALLEAUME, ARNAUD, Mme PONS, M. AUBRÉE, Mmes GESLIN, BARRÉ, M. BREVAL, Mme SALE, MM. BUISSON, NAVIAUX, Mme HARREAU, M. SAUDIN, Mme LALART, Mme HÉRON-BUDIN conseillers municipaux.
Nombre de délégués	Absents : M. CARVAL, Mme GROS, conseillers municipaux
En exercice : 29 Présents : 22	Absents et excusés ayant donné pouvoir : Mme THOMAS (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. AMBOS (pouvoir à Mme HÉRON-BUDIN), Mme GALOCHER (pouvoir à Mme THEVENIN), conseillers municipaux.
<u>Votants</u> : 27	Madame LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

Ob)

OBJET: COMMUNICATION DE M. LE MAIRE - MARCHES CONCLUS EN 2020

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des marchés conclus lors de l'année 2020 et dont la liste est annexée à la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

P/Le Maire

Felipe ALVAREZ

1^{er} adjoint



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20210330-del202132c-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021